



VIE MUNICIPALE

## AVIS DE REPRISE DE CONCESSION - 1ER CONSTAT

Le maire d'Héric informe les descendants ou successeurs des concessions désignées dans le tableau ci-dessous que par application des articles L 2223-17 et suivants du Code général des collectivités territoriales, il sera procédé dans le cimetière d'Héric, Allée de la Paix.

Cliquez sur le document ci-dessous pour ouvrir l'avis de constat global.

Mis en ligne le 21 octobre 2022

### AVIS DE CONSTAT D'ABANDON DE CONCESSION

#### 1<sup>er</sup> CONSTAT

Le maire d'Héric informe les descendants ou successeurs des concessions désignées dans le tableau ci-dessous que par application des articles L 2223-17 et suivants du Code général des collectivités territoriales, il sera procédé dans le cimetière d'Héric, Allée de la Paix

**Le 1<sup>er</sup> décembre 2022 à 14h00**

au premier constat de l'état d'abandon dans lequel se trouvent les concessions désignées.

Les descendants ou successeurs sont invités à assister audit constat où à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

## Cote Ouest

Carrière	Rang	Tombe	Famille	Titulaire de la concession
BDM		7	COUROSSE LEME	
BDM		5	SAULNIER LEBRETON	SAULNIER Eugène et son épouse
BDM		18	GERBAUD - COLAS	GERBAUD Louis
1	1	4	BEZIER COULRON	
1	1	7	MASSON GUITTON	Jean Masson - le Bourg
1	1	11	SERS	
1	2	11	DOULET - LEMASSON	
1	2	12	OUARY - GERGAUD	OUARY Pierre époux Gergaud Toulifaut
1	3	3	ROLAIS - AUDRAIN - GUILLEMARD	ROLAIS Pierre et ROLAIS Alphonse La Noé Civel
1	3	11	BOURGET - BARBIER	BOURGET Jean-Marie Ange Gardien
2	1	2	BRONDY	
2	1	5	CHATELIER	Pierre CHATELIER - le bourg
2	1	7	BIDAUD Jean	
2	1	8	BLOT	Mme veuve BLOT



RETOUR À LA LISTE



### Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean  
44810 HÉRIC

02 40 57 96 10

 CONTACTEZ-NOUS

### Horaires :

**Lundi - Mercredi - Vendredi**

9h-12h30 / 14h-17h30

**Mardi et Jeudi**

9h-12h30

**Samedi**

9h30-12h00